



Communiqué: Vaccination anti-COVID-19 - Plainte déposée à la Cour pénale internationale

Par [CSAPE](#)

Mondialisation.ca, 23 août 2021

CSAPE

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Comme certains le savent, le 28 Juin 2021 le CSAPE a déposé une plainte de 64 pages accompagnée de 371 preuves toutes factuelles à la Cour pénale internationale, le conjecturel (comme la presse ou autres) ayant été écarté.

Le 02 juillet 2021, le CSAPE a reçu un accusé de réception officiel de la CPI et un numéro d'affaire (OTP-CR-271/21).

Suite à des évènements de collusion dont nous garderons les détails pour l'instant, le 27 juillet nous nous sommes rendus à la CPI pour déposer les preuves. L'accès étant refusé pour raison invoquée de période de congés nous les avons renvoyées sur place par recommandé avec accusé de réception.

Le 28 juillet à 12:55 la CPI a accusé réception des preuves et le 29 juillet au matin à 09:06, elle tentait d'écarter la plainte, précisant toutefois qu'elle pouvait être réétudiée sous réserve de nouveaux éléments de preuves, au motif que les éléments allégués (code de Nuremberg et autres) ne semblent pas relever de la CPI et qu'elle n'a pas à se substituer aux Etats !

Un appel a été introduit à la CPI le 10 août 2021, les motifs de la décision du procureur s'avérant impropres à caractériser un rejet n'étant pas conforme au Statut de Rome tel que rappelé par la Chambre d'appel et en y ajoutant des éléments nouveaux.

Nous continuons à rassembler et à examiner de nouvelles preuves qui pourraient être utilisées dans notre demande à la CPI si elle était acceptée pour enquête.

Nous avons également établi activement des liens avec des avocats et des chercheurs du monde entier.

Nous avons le plaisir d'annoncer que des avocats de la Slovaquie, du Royaume-Uni et de la République tchèque se sont joints à nous et que le 12 août 2021, nous avons envoyé une plainte conjointe à la CPI avec une demande d'autorisation d'accepter cette soumission conjointe.

Nous avons soumis des preuves préliminaires pour les allégations qui nous sont communes, tout en demandant de nous réserver le droit de faire examiner par la CPI les allégations spécifiques à nos pays individuels, à savoir :

Pour la France, nous avons demandé un examen pour crime contre l'humanité, atteinte à la dignité humaine, mise en servitude, génocide.

Nous avons également demandé, dans notre plainte commune, un moratoire immédiat sur l'ensemble du programme de produits expérimentaux « vaccins COVID-19 » dans les quatre pays et la fin des tests sur les personnes asymptomatiques.

Nous sommes heureux d'annoncer également avoir obtenu des déclarations sous serments d'experts de premier rang, dont le chercheur et cardiologue nucléaire Dr Richard M. Fleming, le Dr Kevin Mc Cairn, le neuroscientifique et expert en maladies neurologiques, ainsi que le virologue professeur Luc Montagnier lauréat prix Nobel pour ses travaux sur le virus du VIH et d'autres, dont pour l'instant, leur anonymat est maintenu jusqu'à ouverture d'enquête.

Nous avons maintenant des preuves irréfutables que le virus SRAS-CoV-2 et les produits expérimentaux « vaccins COVID- 19 » sont des armes biologiques délibérément conçues qui ont été libérées en deux phases sur les peuples du monde entier.

Nous avons eu l'amabilité de recevoir un accès exclusif à un exemplaire anticipé des travaux du Dr Richard M. Fleming, «Le COVID-19 est-il une arme biologique ? Une étude scientifique et médico-légale», qui fournit les preuves irréfutables à la CPI sur la nature d'arme biologique du virus SRAS-CoV-2 et des prétendus produits expérimentaux « vaccins COVID- 19”.

Nous attendons maintenant la décision de la CPI pour savoir si :

a) elle autorise en principe la présentation d'une demande conjointe par plusieurs pays. b) elle accepte notre » demande d'enquête » conjointe.

Compte tenu de la nature extrêmement grave de la situation qui prévaut dans nos quatre pays en ce qui concerne l'escalade de l'apartheid médical, la perte des libertés et des droits fondamentaux et le nombre très élevé et sans cesse croissant de décès et d'effets indésirables graves subis par les personnes ayant reçu les produits expérimentaux « vaccins COVID-19 », nous avons attiré l'attention de la CPI sur la nécessité urgente pour la Cour d'agir rapidement et sans plus attendre et, à cette fin, nous avons demandé une réunion à La Haye dès que possible.

Dans l'attente d'une réponse de la CPI, nous restons en discussion avec des avocats d'autres pays qui n'ont pas encore déposé leurs demandes individuelles auprès de la CPI, mais qui ont indiqué qu'ils souhaitaient se joindre à nous et nous avons l'intention de leur apporter toute notre assistance.

Nous publierons d'autres éléments dès que nous aurons des nouvelles.

Quoi qu'il arrive nous sommes motivé à employer tous les moyens, tous les recours, pour que la vérité et la justice sortent.

Nous comprenons que la CPI ne travaille pas de manière isolée au sein d'autres institutions internationales et que les procureurs peuvent être soumis à diverses pressions politiques. Cependant, nous voulons croire que la substance de nos allégations et les preuves présentées sont si fondamentales que la CPI remplira son rôle international et la raison de son existence, enquêtera de manière approfondie sur nos allégations et condamnera les

criminels.

Si notre confiance s'avère illusoire, nous mettrons toutes les preuves scientifiques et factuelles à la disposition du public mondial.

En attendant, nous tenons à remercier toutes les personnes qui, à leur manière, contribuent à la lutte pour la vérité et la justice, voire pour l'avenir même de l'humanité, de nos enfants.

LEPILLER P. Secrétaire général COHEN R. Directeur juridique

CSAPE - Collectif des Syndicats et Associations Professionnels Européens enregistré sous le n° 20210012 Siège social : Les Tricolores, 15, rue des Halles - 75001 PARIS - FRANCE - site : www.csape.international

Secrétaire général Tel : 33 (0)6 12 55 63 20 - Directeur juridique Tel : 33 (0)6 79 61 44 22
Nous contacter : csape.sg@hotmail.com - site : www.csape.international

La source originale de cet article est CSAPE
Copyright © [CSAPE](http://www.csape.international), CSAPE, 2021

Articles Par : [CSAPE](http://www.csape.international)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca